

M. COUILLARD: Voici quelles sont les dispositions de la Charte concernant l'entrée en vigueur: Depuis la date de l'Acte final, signé le 24 mars 1948, jusqu'au 24 mars 1949, la majorité des nations qui ont signé l'Acte final à La Havane devront avoir déposé leur instrument d'acceptation avant que la charte entre en vigueur. Si ma mémoire ne fait pas défaut, 53 nations ont signé l'Acte final, de sorte que 27 instruments d'acceptation devront être déposés aux Nations Unies avant que la charte entre en vigueur. Voilà pour la première année . . .

Le PRÉSIDENT: Alors, les concessions stipulées dans la Charte n'entrent pas en vigueur avant le 24 mars 1948?

L'hon. M. ROBERTSON: Quant à la ratification, je suppose qu'il s'agit de soumettre à l'approbation du Parlement ce que nous sommes convenus d'accepter.

L'hon. M. KINLEY: Nous avons le texte imprimé de l'Accord et de la Charte de Genève, mais je crois que nous devrions aussi avoir le texte indiquant les modifications apportées à La Havane afin de pouvoir comparer les deux et constater ce qui a été fait. Les journaux nous rapportent qu'on a apporté d'importantes modifications afin de permettre aux nations de mieux régir leur économie interne. La presse a souligné le fait que plusieurs nations refusent de consentir certains sacrifices.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je demandais au début. Je crois que quelques nations voulaient échapper à certaines clauses. Est-ce ce que vous voulez dire?

L'hon. M. KINLEY: Oui. Nous devrions avoir le texte imprimé des modifications.

L'hon. M. ROBERTSON: Le Parlement est présentement saisi de ces accords tarifaires. Les questions qui découlent de la Charte et dont a parlé M. Couillard, sont d'autres points que le Parlement devra étudier. Avant le 24 mars, les nations signataires devront les faire ratifier par leur parlement respectif, en plus des accords particuliers conclus et mis en vigueur, le 1er janvier dans notre cas.

L'hon. M. KINLEY: Les tarifs n'ont pas été modifiés à La Havane. Ils avaient déjà été adoptés.

L'hon. M. ROBERTSON: C'est exact, et le Parlement devra ratifier cela en temps opportun.

L'hon. M. KINLEY: La Charte?

L'hon. M. ROBERTSON: Oui. Peu importe que ce soit cette année ou plus tard.

L'hon. M. KINLEY: Pouvons-nous obtenir le texte de La Havane qui remplace celui-ci?

L'hon. M. ROBERTSON: Je crois que nous l'aurons, mais il n'est pas disponible à l'heure actuelle.

M. McKINNON: Il est actuellement sous presse aux Nations Unies; la distribution générale n'en a pas encore été faite.

L'hon. M. ROBERTSON: Nous pourrions l'obtenir avant que le Parlement ne soit appelé à le ratifier.

M. McKINNON: Le Parlement n'est pas saisi de la Charte.

L'hon. M. BURCHILL: Peut-il arriver que le Parlement soit appelé à approuver les concessions tarifaires et les autres questions de ce genre sans approuver la Charte?

M. McKINNON: Oui, cela peut se faire. L'Accord général est soumis à notre approbation, mais la Charte n'est pas encore déposée au Parlement.

L'hon. M. BURCHILL: L'accord commercial n'est-il pas basé sur la Charte?